

L'école de préservation de Doullens

(1919-1923)



Ces archives ont été retrouvées au début des années soixante dans une vieille grange en Normandie.

Elles sont composées de plusieurs centaines de documents qui couvrent une période comprise entre 1902 et 1922. Trois établissements pénitentiaires sont concernés: la prison des mineurs de La petite Roquette à Paris, le « pré-bagne » de Saint-Martin de Ré, et la prison pour femme de Doullens.

Les archives relatives à la petite Roquette sont les plus intéressantes. Elles ont été constituées entre 1909 et 1912. L'isolement carcéral, la repentance par le recueillement et la méditation sont abandonnés au profit de l'éducation. La prison doit devenir le lieu où « l'enfance coupable » se rééduque. Cette évolution du traitement pénitentiaire est bien décrite sur le site du [ministère de la Justice](#).

Ce site est destiné à présenter progressivement les pages numérisées de ces archives.

Doullens est aux jeunes filles mineures ce que la Petite Roquette est aux garçons: une prison. Le contentieux est comparable, vol, abus de confiance, etc... Les années ont passé et la prison joue de plus en plus le rôle de sas d'orientation vers des institutions charitables. Habituellement, les jeunes filles condamnées sont placées comme bonnes ou comme fille de ferme. Elles réalisent également des travaux de couture et reçoivent un salaire pour ce travail. Cette prise en charge ne remporte pas toujours l'adhésion comme on peut le constater dans l'extrait de l'ouvrage « La Mémoire de Doullens » d'André Guerville cité par Y. Delplanque sur son [site consacré à Doullens](#) dont est extraite la photographie ci-dessus. L'instituteur prend la direction de l'école de préservation à l'époque où ces critiques émergent. Dans ses dossiers, une affaire retient particulièrement l'attention. Il s'agit d'un infanticide, à une époque où l'avortement était impossible et où les filles-mères étaient blâmées.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Direction de l'Administration pénitentiaire.

3^e BUREAU

Nom: [REDACTED]

Prénoms: *Maria*

Née le [REDACTED] *1904*

à [REDACTED]

département *Morbihan*

Domicile des parents: [REDACTED]

Morbihan

Envoyée en correction jusqu'à *sa 21^{ème} anniversaire*

pour infanticide et suppression d'enfant par jugement du tribunal de la cour d'assises du dép^t du Morbihan

en date du [REDACTED] *1921*

Art. *52* du Code pénal. *21 loi du 12 juillet 1912*

368 C.I. Crim.

Transférée le [REDACTED] *1921*

à la colonie de *présentation de filles*

libérable le [REDACTED] *1921*

Fiche individuelle

Infanticide et suppression d'enfant.
A accouché clandestinement d'une enfant
viable, a donné la mort à son enfant en
lui assénant deux coups de sabre sur la tête,
et a caché le cadavre dans le bois où elle
avait accouché, sous un tas d'ajoncs.

Bien notée jusqu'à son infanticide.
A connu un homme par la 1^{re} fois à 17 ans
le père de son enfant
père journalier [redacted] (Morbihan)
mère 07.

Maladies antérieures : Néant

Etat de santé à l'école : Z. B.

Etat psychique : Normal

Conduite à l'école : Z. B.

Engagé à l'école : la ferme

Situations professionnelles domestique de ferme
et est placée depuis 3 ans dans la même maison

Instruction à l'entrée : illettrée
sait parler un peu le français; surtout le breton

Instruction à la sortie : sait un peu lire d'ici

Fiche individuelle

Vendredi Le 6 octobre 1922

Mon Directeur

Tenez moi Delafabert qui je prend
pour venir vous demander la permission
de venir a la premier communion Lundi
cela meferait un grand plaisir
Madame me dit que si cela mefe fait
plaisir que je pourrai partir Lundi matin
à 10 heures 20
Je m'attendent à être a Lundi je vais
continuer a être toujours bon sage et
bien faire mon travail
Veuillez agréer Mon Directeur
la assurance de mes respects
votre pupille [REDACTED] [REDACTED]

Lettre à l'instituteur

ÉCOLE DE PRÉSERVATION

de DOULLENS (Somme)

Doullens

7 Juin 1923

M. Chère enfant,

En prenant effectivement la direction de l'École de Préservation de Doullens, je tiens à vous marquer, sans plus attendre, le plus bienveillant intérêt .

J'espère que les bons sentiments que vous avez manifestés et qui ont permis d'apporter un adoucissement à votre situation continueront à être votre règle de conduite et permettront de faire plus encore pour l'avenir .

Soyez brave, courageuse, bonne, soyez obéissante et respectueuse envers vos patrons, et, chez-vous à les aimer

Lettre de l'instituteur

et à conquérir leur sympathie et
en ce faisant vous aurez fait un
grand pas dans la voie heureuse
du retour au bien .

En attendant, qu'il me soit
possible d'aller vous voir, je vous
adresse, ma chère enfant, mes plus
amicales sympathies .

Le Directeur

J. Bisiou

MC 155 - PD 16 P

Lettre de l'instituteur

Fond Blond - Archives de monsieur Yan Bisiou - Dossier Philippe Poisson